Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **19 (1874)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'on réclame actuellement des officiers, et l'on peut admettre qu'une longue expérience et une profonde connaissance de la troupe peut bien dans la pratique contrebalancer les connaissances théoriques que l'on acquiert à l'école. Chez nous aussi, si l'on veut admettre le système des aspirants, qui sans doute relèverait le niveau des officiers, nous arriverions, surtout avec les charges que l'on impose aux sous-officiers, à ne plus trouver de jeunes gens qui acceptent les galons, du moment où ils ne verraient plus, dans cette position où l'on a peu d'honneur et beaucoup de responsabilité, un échelon pour arriver plus haut.

BIBLIOGRAPHIE.

Termes, sujets et dialogues militaires, en français et en allemand, par MENNSEN, professeur à l'Ecole militaire de St-Cyr. Paris, 1873; in-8°.

Nous recommandons ce petit ouvrage à tous ceux de nos camarades qui ne sont pas très familiarisés avec la langue allemande. Ils y trouveront la traduction et parfois l'explication de tous les termes du langage militaire et il leur sera d'une grande utilité; on remarquera que quelques termes diffèrent un peu de ceux de notre allemand suisse, où les mots francisés sont beaucoup plus nombreux. Il serait au reste fort à désirer que le Département militaire fédéral fît publier un vocabulaire français et allemand des termes militaires règlementaires, qui précisât bien la signification de certains mots; le travail des traducteurs en serait singulièrement facilité et gagnerait en clarté en écartant les divergences entre les textes allemand et français, qui se remarquent parfois dans nos règlements, où la précision ne brille pas toujours.

M. Mennsen publie encore un ouvrage intitulé *Lectures militaires*, dont la 1re partie (historique, prix 3 fr. 60), a seule paru jusqu'ici. La 2me (technique) est sous presse.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Berne, le 17 décembre 1873.

Nous avons été informé de divers côtés que les montures des fusils à répétition s'endommagent par le frottement de la boucle de la courroie de droite du havre-sac, lorsqu'on porte l'arme suspendue.

Afin de prévenir cet inconvénient à l'avenir, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien faire remplacer la boucle de la courroie de droite des havre-sacs par un double bouton conforme au modèle ci-inclus.

Ce remplacement devra être prescrit pour les nouvelles acquisitions, ainsi que dans les cas où l'on aura constaté que les bois de fusils ont souffert du frottement dont il s'agit.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Nous recevons la circulaire suivante :

Cher camarade !

La commission d'initiative nommée à l'occasion de la fête fédérale des officiers, à Aarau, a, en exécution de son mandat, adressé la pétition suivante au département militaire fédéral :

« Nous avons l'honneur de vous communiquer que dans une réunion d'officiers du commissariat fédéral et de quartiers-maîtres de l'infanterie et des carabiniers, qui a eu lieu le 17 décembre à Aarau, il a été pris, après une discussion nourrie, les résolutions suivantes :